



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 17 janvier 2022 à 20 heures 15 minutes
Mairie - Salle de rencontre

Présents :

Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, M. GOUSSOT Bernard, M. LAUTERBORN Frédéric, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric.

Procurator(s) : Mme CHAUDAT Stéphanie (à Mme Claire DE COCK)

Absent(s) :

Excusé(s) : Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme BOEUF Séverine, Mme GAUTHERON Eva, M. LEPREUX Lionel

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

I– Projet de territoire deuxième débat

Le Conseil Municipal poursuit son travail sur le projet de territoire et valide ce dernier.

Les trois points de réflexion sur le projet Territoire 2050 sont :

- Vie économique
- Vie sociale
- Environnement

VIE ECONOMIQUE

1. Tourisme

- Valoriser le château et son parc ainsi que l'église du XIIème siècle commune sur Féney
- Encourager la création d'accueil type gîte et chambre d'hôtes en assurant une bonne maîtrise du stationnement visiteur.
- Améliorer le chemin de randonnée de la Cent Fonts avec didactique historique et caractéristique des lieux en liaison avec l'office de tourisme, ainsi qu'un meilleur entretien, sans oublier les lavoirs.
- Rappeler l'existence de la Voie Romaine et mettre une signalétique explicative touristique.
- Mettre en avant la forêt communale et ses évolutions par toute signalétique appropriée.
- Faire un signalement de tous les lieux historiques et créer une « balade » didactique.

2. Commerce

- Création du Comptoir de Campagne
- Soutien et promotion de l'hôtel restaurant du château, de la jardinerie, du garage et des artisans locaux.

VIE SOCIALE

1. Logement

- Nous espérons construire environ 111 logements d'ici 2050. Il serait judicieux d'inclure environ 25% de locatif ou de primo-accession à la propriété dont des T2 T3 et des carrés pavillonnaires jumelés par les garages. La population du village sera alors d'environ 950/1000 habitants, l'inconnu à ce jour étant les tranches d'âges.

2. Accueil petite enfance

- Le développement du village peut engendrer la création d'une deuxième micro-crèche et le besoin d'assistantes maternelles supplémentaires.

3. Accueil personnes âgées non dépendantes ou handicapées

- Il y a 2 projets d'étude en cours aujourd'hui. 1 à Féney et 1 à Noiron.
- Il n'y a pas de surface foncière communale disponible à ce jour pour un tel projet à Saulon-la-Rue bien que le besoin existe.

4. Aide à la personne autre que les aides du Conseil Départemental

- Compétence du CCAS, lié avec un éventuel projet sur la mobilité.

5. Mobilité extra-communale

- Création d'une navette minibus (électrique de préférence) multi-villages, qui pourrait relier nos villages à DIVIA à Longvic.

6. Loisirs

- Création d'une zone de loisirs intergénération.
- Développement du comité des fêtes et d'animations, avec un référent municipal, pour impliquer la population dans les activités proposées dans le cadre de sections spécifiques (sport, culture, loisirs...).

7. Médecine générale

- Un médecin au village serait un plus pour l'avenir (d'autant que nous allons avoir un cabinet de kinésithérapie).

8. Scolaire, périscolaire, extra- scolaire

- Scolaire : compétence communale. Saulon-La-Rue dispose des locaux nécessaires pour accueillir les élèves du RPI.
- Périscolaire (avec mercredi) : compétence de la communauté de communes.
2 options se présentent :
 - Agrandir la salle de restauration à Saulon-La-Rue (chiffage estimatif connu).
 - Si la compétence revenait à la commune : Délégation de Service Public.
- Extrascolaire : compétence de la communauté de communes.
Si la compétence revenait à la commune : Délégation de Service Public.

ENVIRONNEMENT

1. Haies de champs

- Très efficaces et importantes pour la biodiversité, les haies de champs à baies (donc à fleurs au printemps) peuvent ramener les insectes indispensables à la pollinisation comme les abeilles, bourdons, mais aussi les oiseaux mangeurs de baies comme les bergeronnettes et les cailles par exemple.

Ouvrir le débat avec les agriculteurs.

2. Forêts

- Création d'une forêt pyramidale avec l'association « Forestiers du Monde » dans le cadre d'un éventuel projet d'école « Bâtir Une Forêt ».

3. Energie

- Une avancée pour l'avenir serait de pouvoir imposer sur toute toiture créée l'installation de panneaux solaires ou photovoltaïques.
- En raison de la petite superficie de notre commune nous ne voulons pas d'éoliennes ni de champ de panneaux photovoltaïques.

4. Eau

Même si d'après quelques études, nous ne manquerons pas d'eau d'ici 2050, il est cependant possible que quelques périodes de sécheresse nous mettent à mal.

D'autre part, lors d'orages conséquents, les risques d'inondation augmentent considérablement.

Une avancée pour l'avenir serait de pouvoir imposer pour toute construction nouvelle une citerne de récupération d'eau de pluie d'une capacité suffisante et destinée à limiter les débits dans le réseau pluvial.

Cette réserve pourra être utilisée pour l'arrosage des espaces verts etc... en période de sécheresse.

Concernant l'agriculture, cette problématique est du ressort de l'Interclé.

II. – Questions diverses

Réunions publiques PPRNi

Les 2 réunions publiques prévues les 24 et 26 janvier dans le cadre de la phase de concertation de l'élaboration des PPRNi (Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation) du bassin de la Vouge, sont annulées (COVID).

La Préfecture a mis en place plusieurs moyens d'information et d'échange avec la population :

- un site internet dédié : <http://www.cote-dor.gouv.fr/pprni-de-la-vouge-r3312.html>
- une adresse mail : ddt-ser-prnh@cote-dor.gouv.fr
- un n° de téléphone : 03-80-29-43-03 (Hélène MOUCADEAU - responsable du bureau Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques)

Restaurants du cœur

Comme chaque année la commune renouvelle sa participation à la collecte au profit des restos du cœur. Elle aura lieu le samedi 29 janvier de 9h à 12h en Mairie. Seront présents pour tenir la permanence : Pascale REMONDINI, Frédéric LAUTERBORN, Alexandre GARNERET

Travaux au cimetière

La gestion des travaux réalisés sur les emplacements du cimetière par des entreprises habilitées est évoquée (ouverture et fermeture du cimetière, surveillance des travaux). Il est indiqué qu'il serait nécessaire de davantage contrôler ces interventions.

Élections

M. le Maire rappelle les dates des prochaines élections et la nécessité d'organiser la tenue des bureaux de vote :

Élection présidentielle les 10 et 24 avril 2022 – élections législatives : 12 et 19 juin 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.